



credit in fine, investissement locatif

Par **Beane**, le 11/03/2020 à 22:10

Bonjour,

J'ai contracté un crédit in fine de 3750 000 E en 2008 sur 15 ans pour un investissement locatif (régime Borloo neuf) par l'intermédiaire d'un courtier, crédit par xxxxx avec une assurance vie yyy sur des fonds en euros, avec un apport personnel de 175 000 E. J'ai tenté de renégocier ce crédit à plusieurs reprises avec le courtier, avec xxxx et d'autres banques en raison du taux élevé (5,9 %) mais impossibilité à chaque fois. Le courtier m'a dit qu'il fallait rajouter des liquidités sur l'assurance vie mais de façon laconique puis l'année dernière il m'a dit qu'il fallait rajouter 110 000 E à la fin du crédit, c'est à dire en 2021 ! Il m'a dit que j'avais fait des économies d'impôts et que je pouvais revendre le bien...

J'estime que le dossier a été mal fait et que j'ai été très mal suivie, rmal conseillée. Voyant la perte des fonds en euros le courtier aurait du me proposer une solution de secours (conversion en prêt conventionnel ? par exemple ?).

Puis-je me retourner contre le courtier et contre le prêteur xxxxx ? Si oui puis-je en espérer quelle somme ?

Par **Visiteur**, le 11/03/2020 à 22:40

Bonsoir et merci de bien vouloir respecter les CGU, qui interdisent les noms de sociétés.

Vous faites malheureusement partie de ces gens qui ont été tentés suite à une présentation adroite et "clé en main" établie sur des hypothèses souvent trop optimistes.

Je me souviens de ces années où les emprunteur étaient souvent eux-mêmes demandeurs de "in-fine" malgré les alertes préventives de mes équipes ou moi même. Idem pour l'assurance vie comportant des investissements en actions.

<https://www.monconseillerpatrimoine.fr/Assurance-vie/obtenir-un-pret-immobilier-avec-l-assurance-vie-232>

Le problème est que cette chute de taux a diminué considérablement le rendement du placement d'adossement et que le taux du prêt était fixe et sans doute plus élevé que dans une bonne banque classique.

Il est certain que si vous disposez de documents trompeux de simulation présentée comme une promesse de performance, cela faciliterait une action, qu'il faudra entreprendre avec un avocat.

Je vous convie à cette lecture

[Cour d'appel-prescription.](#)

<http://www.avocat-assurance-vie.fr/montage-associant-assurance-vie-et-pret/>

<https://www.legavox.info/adosse-contrat-assurance-15005.htm>